



Numéro d'article 290472



Classic

Gants d'examen, ABENA Classic Sensitive, S, light blue, nitrile, non poudré

- ✓ Élastiques
- ✓ Épousent la forme de la main
- ✓ Sans protéines de latex
- ✓ Bonne sensibilité



CAT III

Description du produit

Gants d'examen élastiques qui épousent la forme de la main lors de l'utilisation et offrent une bonne sensibilité. Peuvent s'utiliser à des fins diverses telles que le nettoyage, les soins, la manipulation des aliments, les opérations en laboratoire, la manipulation des médicaments, des cytostatiques et des crèmes hormonales. Ne contiennent pas de protéines de latex. Peuvent donc s'utiliser sans danger en cas d'allergie au latex.



MEDIUM GRIP



EN374-5:2016



374-1:2016/ type B



AQL 1.5

EN EN 420 455

Caractéristiques

Nom de la base	Gants d'examen
Marque	ABENA
Sous-marque	Classic Sensitive
Dimensions	S
Sous-couleur	Light blue
Propriétés	Sans latex, texturé aux doigts, adhérence moyenne, manchette roulée, sensible
Caractéristiques	Non poudré
Usage unique ou multiple	Usage unique
Matériau	Nitrile
Ingrédients techniques	Nitrile, Potassium Hydroxide, Titanium Dioxide, Zinc oxide, Sulfur, ZDEC, ZDBC, Antioxydant, Chlorine, Blue pigment
Longueur/profondeur	240 mm
Largeur	86 mm
Poids net	2.7 g
Épaisseur	0,05 +/- 0,02 mm
Certificats	CE, Matériaux en contact avec les aliments, CAT III, MD
Catégorie CE	CAT III
Classe CE	Class I
Normes de produit ou de test	AQL 1.5, EN 374-1:2016 Type B KPT, EN 374-5:2016 VIRUS, EN 420, EN 455
Directives, réglementations et lois	MDR (EU) 2017/745, 425/2016/EU, 1935/2004/UE, BEK 681 25.05.2020, 2023/2006/CE
En raison de la composition du produit, sa date de péremption est à compter de la date de production:	5 ans
Instructions de stockage	Stockage au sec, propre et à température ambiante.
Instructions d'élimination du produit	Trier comme plastique. En cas de contamination, éliminer en tant que déchet clinique.

Instructions d'utilisation / d'application

Inspectez les gants à la recherche d'anomalies et de défauts avant utilisation.

Conditionnement

Unité	Contient	Longueur	Largeur	Hauteur	EAN
carton	1000 pcs	26.7 cm	25.8 cm	26 cm	5703538241703
pck	100 pcs	25.6 cm	12.5 cm	5.2 cm	5703538241710
paire	2 pcs	0 cm	0 cm	0 cm	
pcs	1 pcs				



Les produits portant le label MD font partie des dispositifs médicaux.



Le marquage CE garantit qu'un produit est sûr à utiliser et respecte toutes les mesures de sécurité. CE signifie Conformité Européenne (European Conformity). Ce marquage est principalement présent sur les équipements électroniques, les équipements de sécurité, les produits de construction et les dispositifs médicaux.



Le symbole du verre et de la fourchette garantit que les produits sont conformes aux exigences de la législation européenne applicables aux matériaux en contact avec les aliments. Ce symbole n'est pas obligatoire mais conseillé sur les produits utilisés pour le contact alimentaire.



Une homologation par un tiers est requise pour tous les produits d'équipement de protection individuelle (EPI) de catégorie III. Les produits CAT III sont accompagnés d'un numéro d'organisme notifié correspondant à la vérification par un tiers de la sécurité du produit.



Le produit ne contient pas de latex.



Le gant a une surface texturée au niveau du doigt.



Le gant présente une préhension moyenne.



Le gant a une longueur de 240 mm.

EN374-5:2016



La norme spécifie les exigences des gants de protection en matière de produits chimiques et de micro-organismes dangereux. Cette partie de la norme décrit la résistance du gant aux bactéries, aux champignons et aux virus.

374-1:2016



La norme spécifie les exigences des gants de protection en matière de produits chimiques et de micro-organismes. Le type B a été testé pour un temps de perméation d'au moins 30 minutes avec les produits chimiques sodium hydroxide à 40 %, hydrogen peroxide à 30 % et formaldéhyde à 37 %.

EN 420

La norme spécifie les exigences des gants de protection en matière d'exigences générales et de méthodes d'essai.

EN 455

EN 455 se compose de quatre normes en fonction desquelles les gants doivent être testés pour être considérés comme des gants à usage médical. Cette norme spécifie les exigences relatives aux gants médicaux jetables.

